

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 25 juillet 2024

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
1^{er} tour
(préinscriptions payées avant le 22 juillet 2024)

Établissement/filière sollicité (e) : **Faculté des sciences et technologies (FAST)/ Sciences de la vie et de la terre – Production animale (SVT-PA)**
Date limite de confirmation par le paiement : lundi 12 août 2024

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du second tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année en première année de licence de la FAST, filière **Sciences de la vie et de la terre – Production animale (SVT-PA)**, au titre de l'année 2024-2025 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	ALLADOUMNGAR III Christ	M	Tchadienne
2	KABORE Arnaud Gregoire Wend-kouni	M	Burkinabè
3	NADINGA François	M	Burkinabè
4	OUEDRAOGO Rachidatou	F	Burkinabè
5	SOUBEIGA Pingdwindé Laurène Océane	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à cinq (05) noms.

Les candidats ont jusqu'au lundi 12 août 2024 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 280 000 FCFA pour les nationaux
- 330 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (**DAAS**) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le lundi 12 août 2024 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU

Officier de l'Ordre national